



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 12 septembre 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 5 septembre 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 22h00.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; D. MOULIN/P. BENOIT ; MH. BALLEE/S. LESCURE ; M. COLLETTE/G. BRUCHON ; E. GIRAUD/N. PERROT ; D. DUMONT/B. DIRAND.

Budget principal – Décision modificative n°11 – Subvention complémentaire à « La Valdahonnaise »

L'association La Valdahonnaise du 13^{ème} régiment du génie, organise chaque année un trail qui accueille plus de 500 participants. La prochaine édition aura lieu le 13 octobre 2024. Leur système de chronométrage étant défectueux son remplacement, dont le coût est estimé à 1 800 € TTC, s'impose dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, il est envisagé d'offrir 12 paniers garnis pour les podiums, pour un coût estimé à 360 € TTC. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge ces dépenses en accordant une subvention exceptionnelle d'un montant total de 2 160 € à l'association La Valdahonnaise.

Il est proposé de prendre ces crédits sur l'excédent du budget primitif, conformément à l'annexe ci-jointe.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°11.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 2

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
18/09/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LE HIR

